



Mont de Marsan, le 19 mars 2008

Bertrand SUBSOL
Secrétaire Départemental du SE-UNSA

À

Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice des Services Départementaux de
l'Éducation Nationale

Objet : nouvelles instructions relatives à l'organisation de la consultation sur les nouveaux programmes de l'école primaire

Madame l'Inspectrice d'académie,

Nous venons de prendre connaissance de votre note du 19 mars, adressée aux écoles du département.

Nous tenons à vous exprimer notre plus vif désaccord sur cette modification de dernière minute qui va affecter le fonctionnement des écoles et avoir des répercussions sur le service des enseignants.

Nous sommes particulièrement étonnés de cette nouvelle injonction ministérielle alors que les consignes écrites envoyées aux administrations locales, via la note du 28 février 2008 du DGESCO, précisait qu'il devait s'agir d'une demi-journée « libérée ».

Matériellement il est difficile voire impossible de modifier maintenant, à une date aussi tardive, l'organisation de cette demi-journée. Les mairies comme les parents ont été prévenus, tout a été prévu en conséquence. Quelle est la crédibilité de l'Éducation Nationale dans ce cadre ?

Les représentants du SE-UNSA national ont interpellé le cabinet du Ministre pour dénoncer la méthode mais aussi pour appeler à revenir au dispositif antérieur.

Nous vous demandons solennellement d'annuler ces nouvelles directives.

En tout état de cause, nous exigeons que l'administration fournisse un document expliquant l'annulation de cette journée du 21 mars, afin que nous transmettions cette information aux familles. Ce n'est pas aux collègues d'assumer la responsabilité de cette modification.

Par ailleurs, nous appelons nos collègues à appliquer la consigne syndicale suivante :

« Les enseignants du 1^{er} degré du département des Landes, individuellement ou collectivement selon le cas et sur la base du volontariat, participeront à la consultation sur les nouveaux programmes en envoyant une contribution à leur IEN pour faire connaître leur avis de professionnels sur ces projets. En revanche, ils refusent que leur soit imposée la journée de solidarité car cela va à l'encontre de la circulaire du 7 novembre 2005. Par ailleurs, dans un souci de crédibilité du service public d'éducation, nous ne pouvons cautionner ce retournement de situation si tardif qui perturbe complètement le fonctionnement des écoles prévu initialement et pour lequel les parents et mairies avaient été prévenus, s'organisant ainsi en conséquence. »

Je vous prie de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à mon attachement pour un Service public d'Education de qualité.

Bertrand SUBSOL

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'BS' followed by a horizontal line extending to the right.